

Une classe «journalisme»

au lycée Elie Faure de Lormont en Gironde

participer à des publications écrites ou sonores
pour découvrir les exigences de la diffusion d'informations

Depuis trois ans, une équipe composée de professeurs d'histoire-géo, langues, lettres... ainsi que d'une documentaliste et d'une CPE, de façon ponctuelle, anime dans l'établissement une «classe journalisme» en seconde et en première.

Nous travaillons en partenariat avec *l'Echo des collines*, le magazine mensuel de la rive droite pour le support papier et avec *O2 radio* la radio associative des Hauts de Garonne, pour le support audio (en lien également avec le *club radio* du lycée).

Les élèves de ces deux classes sont organisés en «comités de rédaction» (groupes de 7 ou 8) animés par un «rédacteur en chef», ils écrivent des textes, font des lectures collectives, les critiquent, les sélectionnent, les transforment en articles (gros titres, sous et sur titres, intertitres, chapôts, illustrations...) Les sujets sont très divers, ils portent sur leur quotidien de lycéen, sur l'actualité (internationale, nationale ou locale), sur des spectacles (ciné, musique...) qu'ils ont vus, des livres qu'ils ont lus, des sorties que le lycée propose dans le cadre de «L'école du spectacle» (théâtre, danse, cirque...) ou de «Lycéens au cinéma», sur la vie du lycée (journée sida, conférences, accueils d'intervenants, carnaval...)

La sélection mensuelle est diffusée tous les mois dans *l'Echo des collines*. Certains de ces articles deviennent des reportages audio courts de 3 mn diffusés sur *O2 radio*.

Jacques BRUNET

Voici un article publié par trois lycéens de cette classe dans *Echo des collines* (numéro 124, février 2010)

La *burqa* en France.

La *burqa* est un vêtement traditionnel des femmes musulmanes. Il s'agit d'un voile fixé sur la tête, la couvrant entièrement, avec une fente permettant de voir. Il est porté avec un *hijab* couvrant le corps. Pour certains, le port du voile est un symbole de liberté tandis que pour d'autres, il s'agit d'un signe de soumission. Depuis quelques années, le port du voile dans les lieux publics est sujet à une polémique qui divise les sociétés modernes, laïques, en particulier la société française.

Même dans la rue.

Actuellement, en France, comme nous le savons, se prépare une loi sur le sujet. Il est question d'interdire le port de la *burqa* même dans la rue. Le port du voile suscite de nombreuses interrogations car il existe une forte communauté de musulmans qui tient à faire respecter sa religion même au delà des frontières d'origine. Dans le même temps, dans une société laïque, les signes religieux visibles ne sont pas admis dans les lieux publics, dans les établissements scolaires par exemple. Malgré les débats, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a jugé que la loi française sur les signes religieux dans les écoles publiques n'est pas contraire à la liberté religieuse et au droit à l'instruction.

Une partie de la population française, dont nous faisons partie, estime pourtant que le port du voile, même au nom de la république laïque française, ne doit pas faire l'objet d'une loi et d'un interdit.

Zeinab, Sophia, Hulya



Dessin de Sophia

.../...

Cet article a suscité la réaction que voici (courrier des lecteurs dans le numéro 125, mars 2010)

à **Zeinab, Sophia et Hulya, journalistes en herbe**

Certes le débat actuel sur la «burqa» est on ne peut plus confus dans les medias mais votre article, hélas, ne permet pas de le clarifier, même s'il a le mérite de poser le problème du point de vue musulman.

Vous affirmez dès la première phrase que la «burqa est un vêtement traditionnel des femmes musulmanes» sans indiquer que ce terme est ici improprement utilisé pour parler du voile intégral. La burqa voile bleu grillagé à hauteur des yeux est le vêtement des femmes afghanes et de quelques pakistanaises. Plus loin vous indiquez que cette burqa est portée avec un hijab, sans définir ce terme. Or s'il s'agit ici du voile traditionnel qui couvre la femme des pieds à la tête, cela semble un tour de force pour la musulmane de porter les deux à la fois. Enfin vous n'indiquez pas que le voile intégral souvent noir qui cache le bas du visage est une tradition des pays du Golfe. Il est donc un vêtement traditionnel des musulmanes dans certains pays. Voilà ce que vous auriez dû dire.

Votre article passe ensuite sans transition au problème du voile à l'école. Vous avez le mérite de reconnaître que la loi sur les signes religieux a été validée par la Cour européenne des droits de l'homme mais vous terminez votre article en disant que «le port du voile, même au nom de la république laïque ne doit pas faire l'objet d'une loi et d'un interdit». Mais de quel voile parlez-vous ?

Pourtant, cette république laïque que vous semblez admettre du bout des lèvres permet à tous les musulmans de pouvoir pratiquer librement leur culte. Si le catholicisme était resté en France, la religion d'Etat comme avant la Révolution Française, l'islam aurait été une religion persécutée comme l'a été le protestantisme sous Louis XIV.

H. D.

Commentaire de Jacques Brunet :

Ce qui nous a paru intéressant ici :

- les élèves abordent des sujets que nous hésitons à traiter en tant qu'adultes (autocensure, timidité...)
- les divers relecteurs n'ont pas fait leur travail de vérification de l'information (comité de rédaction des élèves, profs de l'équipe "classe journaliste", comité de rédaction de *l'Echo des Collines...*), explicables par le manque de temps, la bousculade des bouclages au dernier moment (date impérative) ;
- cela a suscité un "*courrier des lecteurs*" bien informé.

Vrai cas d'école dont nous rediscuterons lors des rencontres prochaines (avec peut-être des journalistes professionnels).